

18 - Directions Générales de Faculté

Chaque faculté dispose d'une Direction Générale constituée autour d'un(e) Directeur(trice) général(e) et d'un(e) adjoint(e). Concernant l'assistance à direction et les fonctions transversales portées principalement au niveau universitaire, les facultés s'organisent de manière différenciée afin d'assurer ces fonctions dans leur périmètre respectif.

La **Faculté des Lettres** regroupe ces fonctions dans une **Direction des Affaires Générales** :

La Direction des Affaires générales regroupe au sein de la Direction Générale de la Faculté des lettres les fonctions d'une part juridiques et institutionnelles (2 ETP) et d'autre part la fonction d'aide au pilotage (1 ETP).

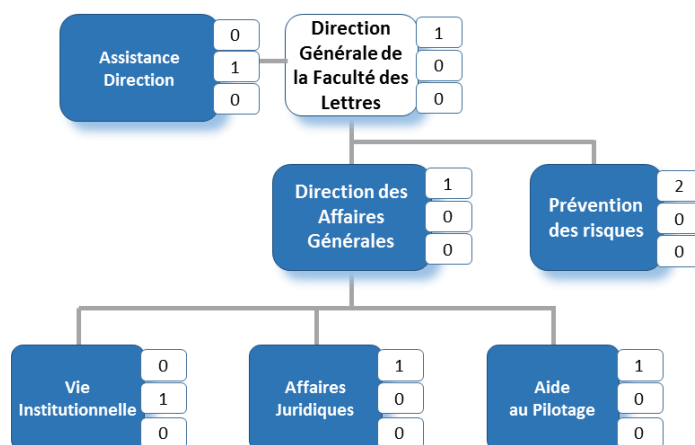
La Direction des Affaires Générales gère la vie institutionnelle qui la concerne (conseils de facultés, déclinés en commissions ou comités, appui à ses composantes).

En outre, les conseils juridiques de premier niveau sont fournis au doyen par cette direction, avec l'appui de la Direction des Affaires Juridiques universitaire en tant que de besoin.

Elle assiste par ailleurs le doyen dans le pilotage de la faculté et lui assure notamment la mise à disposition de données, en particulier dans le cadre du contrat d'objectifs et moyens. Elle fait appel en tant que de besoin à la Direction de la Prospective et de l'Aide au Pilotage.

Le service de prévention des risques est rattaché directement à la Direction Générale, le responsable assurant la mission d'Ingénieur Prévention des Risques auprès du Doyen.

Pour mémoire, la Direction de la Communication est rattachée au Doyen.



La **Faculté de Médecine** regroupe ces fonctions dans un **Secrétariat Général** :

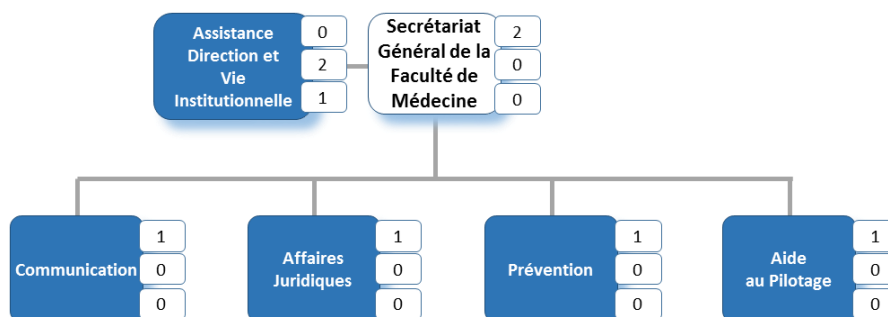
Le secrétariat général de la faculté de médecine comporte différentes fonctions en soutien direct du Doyen et du directeur général et de son adjoint.

Il comporte un pôle remplissant le rôle d'assistance de direction et de soutien à la vie institutionnelle (3 ETP dont 2 B et 1 C).

Il intègre un juriste qui est le correspondant de premier niveau de la communauté pour l'ensemble des questions du domaine. Il est aussi le responsable de la vie institutionnelle de l'ensemble des conseils de la faculté.

Un assistant ingénieur en prévention des risques professionnels accompagne les assistants de prévention et conseille les services dans son domaine.

Enfin, dans le cadre de Sorbonne Université, deux agents de catégorie A rempliront les missions de pilotage d'une part et les missions de communication d'autre part, et rendront compte directement au Doyen.



La **Faculté des Sciences** regroupe ces fonctions dans la **Direction Générale** :

Sous l'autorité du Doyen de la faculté, la Direction générale contribue à l'élaboration du projet d'établissement et du contrat d'objectifs et de moyens dont elle assure la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'évaluation. En s'appuyant sur les besoins et les forces de l'environnement facultaire, elle propose et régule l'allocation des moyens, tout en identifiant et accompagnant les projets structurants dans une logique d'amélioration continue du service rendu aux personnels et usagers. A ce titre, elle met en œuvre un dialogue de gestion étroit avec les composantes, départements de formation et laboratoires de recherche.

Elle est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la bonne coordination des services facultaires. Elle assure la direction des services centraux et anime le réseau des responsables administratifs de composantes.

Elle assure la responsabilité de la soutenabilité financière des projets et activités de la faculté, et suit les indicateurs de performance en s'appuyant sur les expertises et outils de l'établissement.

Elle assure l'organisation et le suivi des instances facultaires et conduit le dialogue social en lien étroit avec le doyen. Elle apporte un appui juridique aux directions et composantes.

Elle participe à la mise en œuvre de la politique de prévention en matière d'hygiène et sécurité au sein de la faculté.

Elle définit le dispositif de communication interne et garantit la bonne circulation de l'information.

Afin de respecter la cohérence du projet d'établissement et de favoriser les interactions entre les métiers, la direction générale est en relation régulière avec la direction générale des services et les directions placées au niveau universitaire.

